Temps ordinaire - 27e Semaine: Dimanche (B)

Texte de l'Évangile (*Mc* 10,2-16): Les pharisiens l'abordèrent; et, pour l'éprouver, ils lui demandèrent s'il est permis à un homme de répudiée sa femme. Il leur répondit: «Que vous a prescrit Moïse?». «Moïse, dirent-ils, a permis d'écrire une lettre de divorce et de répudier». Et Jésus leur dit: «C'est à cause de la dureté de votre coeur que Moïse vous a donné ce précepte. Mais au commencement de la création, Dieu fit l'homme et la femme; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint». Lorsqu'ils furent dans la maison, les disciples l'interrogèrent encore là-dessus. Il leur dit: «Celui qui répudie sa femme et qui en épouse une autre, commet un adultère à son égard; et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère».

On lui amena des petits enfants, afin qu'il les touchât. Mais les disciples reprirent ceux qui les amenaient. Jésus, voyant cela, fut indigné, et leur dit: «Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les en empêchez pas; car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent. Je vous le dis en vérité, quiconque ne recevra pas le royaume de Dieu comme un petit enfant n'y entrera point». Puis il les prit dans ses bras, et les bénit, en leur imposant les mains.

«Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a joint»

Abbé Fernando PERALES i Madueño
(Terrassa, Barcelona, Espagne)

Aujourd'hui, les Pharisiens veulent encore tendre un piège à Jésus en Lui exposant la question du divorce. Au lieu de leur donner une réponse définitive, Il leur demanda ce que disaient les écritures à ce sujet, et sans critiquer la loi de Moïse, leur fit comprendre qu'elle est légitime mais temporaire: «C'est à cause de la dureté de votre coeur que Moïse vous a donné ce précepte» (Mc 10,5).

Jésus leur rappelle ce qui est écrit dans le livre de la Genèse: «Au commencement de la création Dieu fit l'homme et la femme» (Mc 10,6; cf. Gn 1,27). Jésus leur parle d'une unité qui formera l'humanité. L'homme laissera ses parents et s'unira à sa femme, formant ainsi un seul être pour établir l'Humanité. Cela suppose une réalité nouvelle: deux personnes formant une personne, non pas en tant qu'association

mais en tant que géniteurs de l'Humanité tout entière. La conclusion est donc évidente: «Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint».

Tant que nous aurons une idée du mariage comme étant une "association", l'indissolubilité de celui-ci nous parait incompréhensible. Si le mariage se réduit à des intérêts communs d'association, on comprend que sa dissolution nous semble légitime. Alors parler du mariage est un abus du langage, puisqu'il s'agit uniquement de deux personnes célibataires qui s'associent pour rendre leur existence plus agréable. Quand Jésus parle du mariage il est en train de nous décrire une autre chose! Le Concile Vatican II nous rappelle: «En vue du bien des époux, des enfants et aussi de la société, ce lien sacré échappa à la fantaisie de l'homme. Car Dieu lui-même est l'auteur du mariage qui possède en propre des valeurs et des fins diverses: tout cela est d'une extrême importance pour la continuité du genre humain» (Gaudium et spes, 48).

De retour à la maison les apôtres demandent quelles sont les exigences du mariage, suit alors un passage très émouvant de l'Evangile avec les enfants qui viennent vers Jésus. Les deux passages sont liés. Le deuxième étant comme une parabole qui nous explique comment le mariage est possible. Le Royaume de Dieu est destiné à ceux qui ressemblent à un enfant et qui acceptent de construire quelque chose de nouveau. De même pour le mariage, si on a bien saisi ce que cela veut dire : tout laisser pour l'autre, s'unir et devenir un avec l'autre.

Pensées pour l'évangile d'aujourd'hui

- « Quand je pense aux maisons chrétiennes, j'aime les imaginer lumineuses et gaies, comme celle de la Sainte Famille » (Saint Josémaria)

- « Les enfants paient aussi le prix des unions immatures et des séparations irresponsables : ils en sont les premières victimes. Ils subissent les résultats de la culture [égoïste] des droits subjectifs » (François)

- « Le couple conjugal forme une "intime communauté de vie et d'amour conjugal, fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur". Elle est établie sur l'alliance des conjoints, c'est-à-dire, sur leur consentement personnel et irrévocable" (Concile Vatican II). Tous deux se donnent définitivement et totalement l'un à l'autre. Ils ne sont plus deux, mais forment désormais une seule chair. L'alliance contractée librement par les époux leur impose l'obligation de la maintenir une et indissoluble. "Ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer" (Mc 10,9) » (Catéchisme de l'Eglise Catholique, n° 2.364)